



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 26 juillet 2018

### Concours “Villes et Villages Fleuris” 2018 : inscrivez-vous avant le 15 août !

Il reste moins d'un mois pour s'inscrire au concours “Villes et Villages Fleuris” édition 2018. Participez à l'embellissement et au dynamisme de notre département en fleurissant vos espaces! Si vous êtes une mairie, un commerce ou un particulier, nous vous invitons à vous inscrire, dès maintenant, sur [oise.fr](http://oise.fr) et ce, avant le 15 août prochain. Nouveautés 2018 : le Prix des commerces fleuris et du Centenaire de la Commémoration.

#### Le concours

Depuis 1959, le concours "Villes et Villages Fleuris" est destiné à distinguer les villes, villages, mairies et maisons, engagés dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement.

En effet, une ville ou un village fleuri(e) est une commune qui améliore son cadre de vie, son image et son accueil. L'opportunité de développer l'économie locale ainsi que le tourisme tout en favorisant la cohésion sociale et en agissant en faveur de l'écologie.

**2 catégories principales sont encore en jeu (les inscriptions sont closes pour les communes fleuries): les mairies fleuries ainsi que les maisons fleuries.**

**Attention, les inscriptions se terminent le 15 août.**

Contact Presse : Eric DREANO

Directeur de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 85 47 08 79

Suivez-nous sur :



## **Nouveautés 2018**

### **Le concours des commerces fleuris**

Ce prix récompense les commerces qui valorisent le territoire par des réalisations paysagères et florales tels que les hôtels-restaurants, campings, gîtes, chambres d'hôtes ainsi que tous les commerces dont les réalisations florales seront visibles de la rue.

### **Le prix du Centenaire de la commémoration**

Ce prix, décerné par le jury régional des Hauts-de-France du concours "Villes et Villages Fleuris", récompense la valorisation paysagère, par le végétal dans l'aménagement de tout patrimoine ou espace en lien avec la Première Guerre mondiale, qu'il s'agisse d'un site de mémoire (ex : ligne de front), un monument aux morts, un circuit de randonnée, un cheminement, un bâtiment dédié à la mémoire de la Grande Guerre, etc.). La sensibilisation et l'implication des habitants et des scolaires dans la mise en valeur du (ou des) lieu(x) est un atout.

Ce prix est organisé conjointement par le Comité régional du Tourisme des Hauts-de-France, Nord Tourisme, Somme Tourisme, le Département de l'Oise et Pas-de-Calais Tourisme. Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

### **Infos pratiques**

**Tél.** : 03 44 06 67 75

**Mail** : [vvf@oise.fr](mailto:vvf@oise.fr)

***Pour vous inscrire à l'édition 2018, rendez-vous sur [oise.fr/VVF](http://oise.fr/VVF)***

**Contact Presse : Eric DREANO**

**Directeur de la communication**

Conseil départemental de l'Oise

 06 85 47 08 79

Suivez-nous sur :

[oise.fr](http://oise.fr)





EMBELLISSONS ENSEMBLE  
NOS VILLES ET NOS VILLAGES



# CONCOURS DÉPARTEMENTAL des Villes & Villages Fleuris 2018

PARTICULIERS  
ET PROFESSIONNELS,  
INSCRIVEZ-VOUS  
SUR [oise.fr](http://oise.fr)



Renseignements : 03 44 06 67 75

Suivez-nous sur : [oise.fr](http://oise.fr)      



Contact Presse : Eric DREANO

Directeur de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 85 47 08 79

Suivez-nous sur : [oise.fr](http://oise.fr)     